

ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE DE DE GOLF DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

APPEL A CANDIDATURES

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective de la Ligue Régionale de Golf de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE aura lieu :

Le SAMEDI 14 NOVEMBRE à 10h30 au Greet Hôtel de Beaune

2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 5 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 5 des statuts et 4 du règlement intérieur de la Ligue Régionale de Golf ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial de la Ligue régionale et en règle avec la ffgolf.

Ne sont pas éligibles au Comité, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection.

3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI)

*Les statistiques régionales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : **11 405** licenciés dont **3 242** féminines soit **28,4** %.*

Les Listes devront comporter au minimum 30% de candidates. En conséquence, pour une liste de 10 membres, elle comprendra au minimum 3 femmes pour être recevable.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Comité Directeur de la **Ligue régionale de Golf de Bourgogne Franche-Comté**, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 21 septembre 2020 à l'adresse suivante :**

**LIGUE REGIONALE DE GOLF
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

15 rue Gaston Roupnel
21200 BEAUNE

5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**
- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- *Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

**Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*